

RN 147

Déviation de Lussac-les-Châteaux

Concertation inter-services

5 juillet 2017



©Thierry Degen / DREAL ALPC



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>

Sommaire

- **Présentation du projet de déviation**
- **Cadre réglementaire de la CIS**
- **Déroulement de la CIS locale**
- **Les prochaines étapes**



Le projet de déviation

Historique du projet

2006
à
2015

Mai 2015

2015

2016

Janvier 2017

- Étude de la déviation RN147 entre Lhonnaizé et Lussac-les-Châteaux
- Étude complémentaire intégrant la LGV Poitiers-Limoges
- Inscription au CPER 2015-2020 de la déviation de Lussac-les-Châteaux
- Actualisation des études
- Concertation publique préalable au choix de la variante préférentielle
- Décision ministérielle de porter à la DUP la variante VJLGV à 2*1 voies avec créneaux de dépassement



Le projet de déviation

Objectifs et exigences

Objectifs

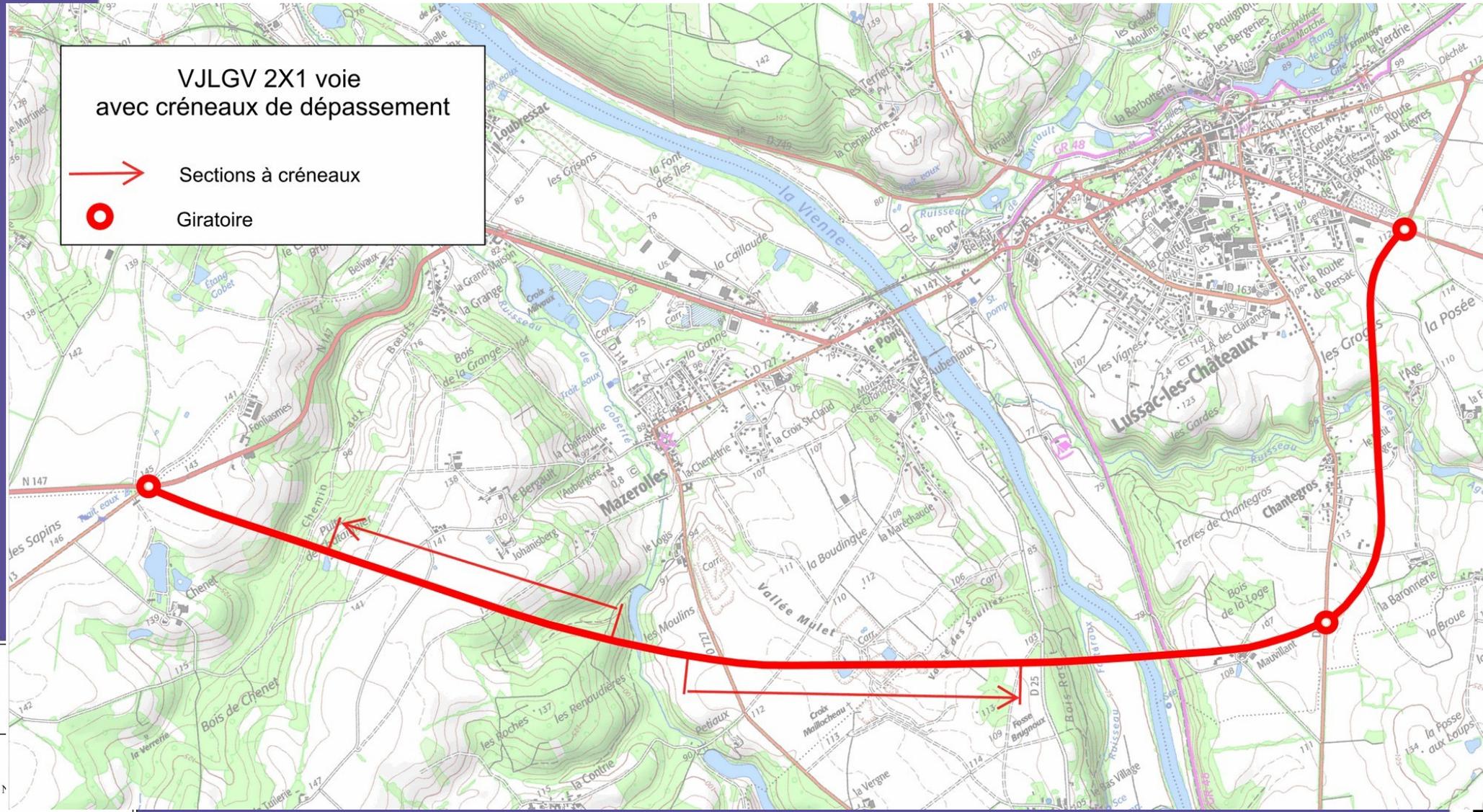
-  ■ **Améliorer** la sécurité routière
-  ■ **Réduire** les nuisances subies par les riverains et les usagers
-  ■ **Améliorer** la desserte et l'accessibilité du territoire

Exigences

-  ■ **Éviter et réduire** les impacts de la déviation sur l'habitat, la biodiversité, l'économie, le foncier...
-  ■ Rechercher la **meilleure pertinence socio-économique** du projet et sa contribution à l'objectif de transition énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre

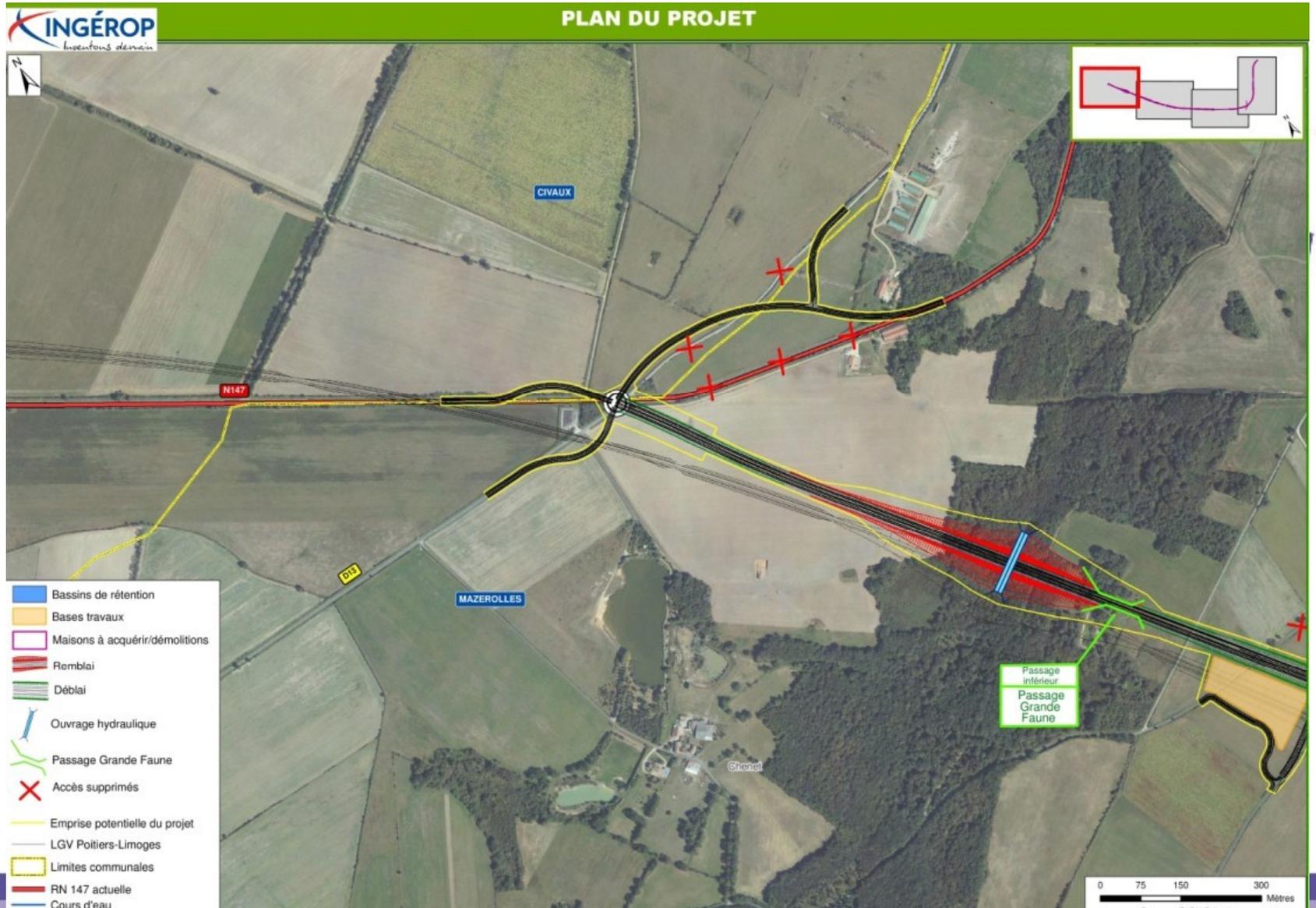
Le projet de déviation

Le plan de situation



Le projet de déviation

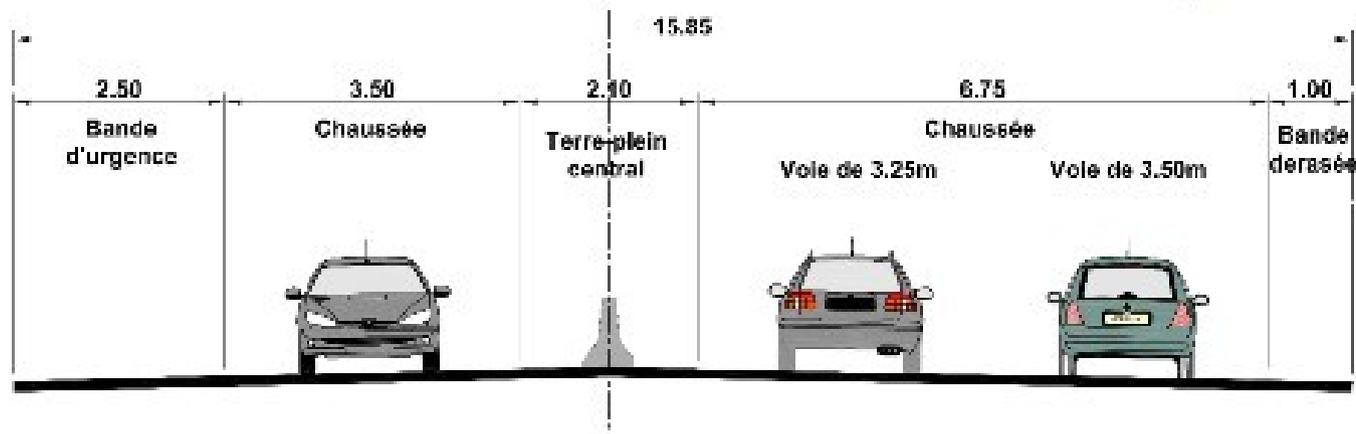
Le plan du projet (extrait étude d'impact)



Le projet de déviation

Principales caractéristiques du projet

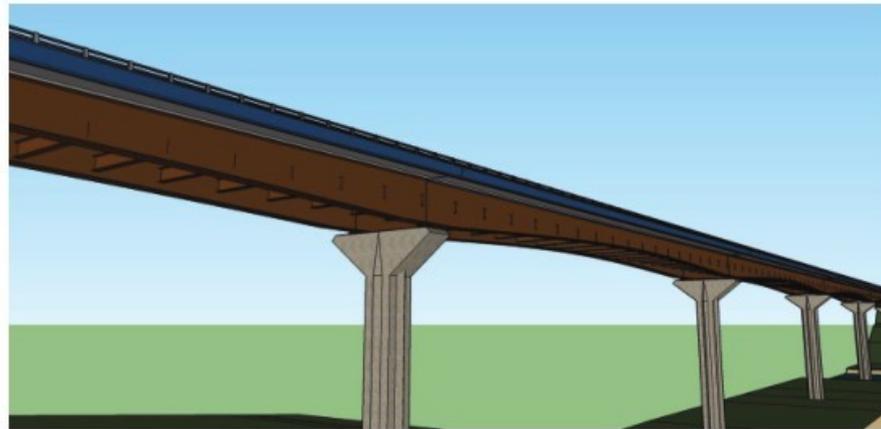
- Déviation RN 147 d'environ 8 km en route express
- 2 créneaux de dépassement d'environ 1km dans chaque sens
- Vitesse autorisée à 90km/h et 110 km/h sur les créneaux
- 2 chaussées séparées par un Terre Plein Central (TPC) en béton



Le projet de déviation

Principales caractéristiques du projet

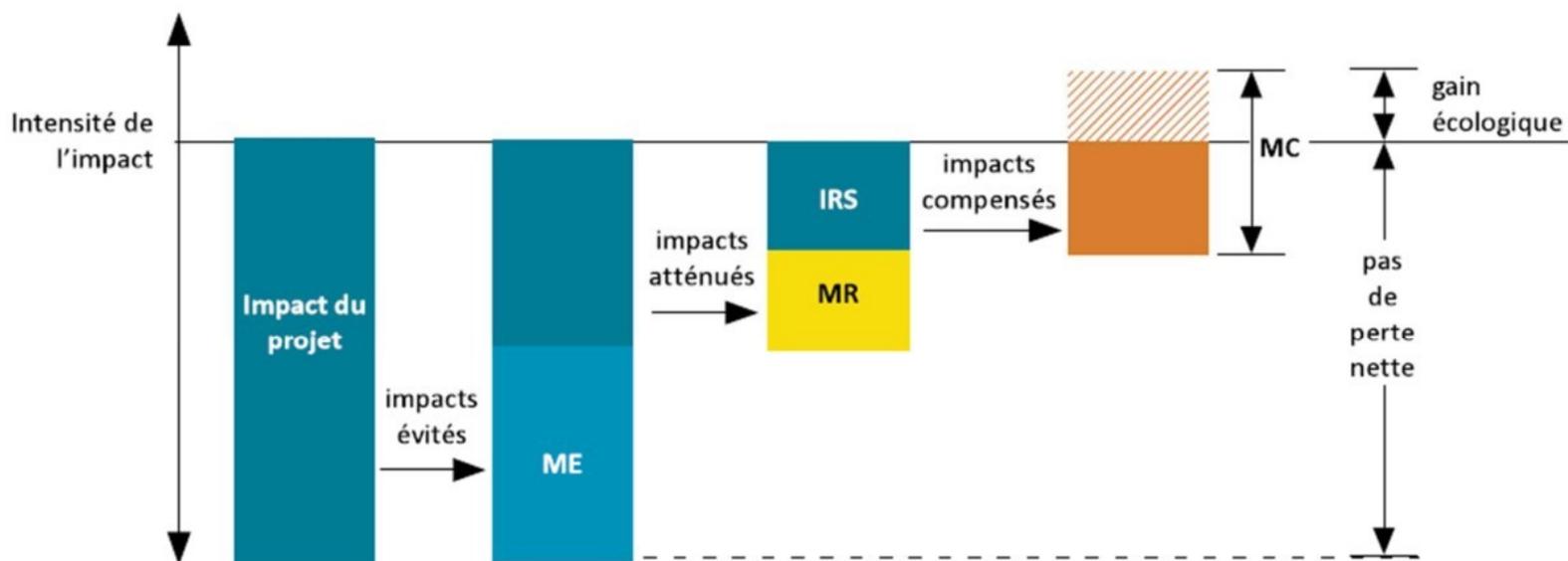
- 3 viaducs : Goberté (~ 180m) et Les Ages (~ 130 m)
et Vienne (~ 560 m)
- 3 ouvrages (1 PI et 3 PS) de rétablissement : CR aux bœufs, VC n°3, RD 727 et RD 25
- 3 points d'échanges (3 giratoires Ouest, RD11 et Est)



Le projet de déviation

Principaux enjeux – méthode ERC

- Préserver les sites écologiques (la Vienne, les ruisseaux des Ages et Goberté, le Bois des Renaudières, Bois de Chenet, ..)
- Limiter l'impact sur les habitats, la flore et la faune
- Limiter l'impact sur l'habitat, les boisements, le paysage
- Prendre en compte l'activité agricole, les carrières, le tourisme la LGV et le cadre de vie



ME : mesures d'évitement ; MR : mesures de réduction ; MC : mesures de compensation ; IRS : impacts résiduels significatifs

Le cadre réglementaire

CIS : les textes de référence

- **Circulaire du Premier Ministre du 5 octobre 2004** relative à la concertation applicable aux projets de travaux, d'aménagements et d'ouvrages de l'État et des collectivités territoriales
- **L'instruction gouvernementale du 29 avril 2014** relative aux modalités d'élaboration des opérations d'investissement et de gestion sur le réseau routier national
- **Particularité** pour les opérations d'utilité publique faisant l'objet d'un décret en Conseil d'État :
 - Une **CIS locale** menée par le Préfet de département
 - Une **CIS nationale** menée par le niveau central
- nécessité de joindre au dossier d'enquête les délibérations des collectivités

Le cadrage réglementaire

La CIS nationale

- Opération d'utilité publique et future déviation RN147 Lussac-les-Châteaux avec un **statut « route express »** : décision prise par décret en Conseil d'État
- **Obligation de réaliser une concertation inter-services au niveau central**
- CIS nationale pilotée par le maître d'ouvrage national (DIT)
- Menée conjointement (été 2017)
- Durée fixée à **2 mois**
- **Bilan de la CIS nationale** par le niveau central

Déroulement de la CIS locale

CIS locale - Organisation

- **Réunion de lancement le 5 juillet 2017**, présidence de Madame la Préfète de la Vienne
 - Invitations de tous les services consultés
 - Présentation du projet et des modalités de la CIS
- **Saisine par courrier Préfecture** adressé mi-juillet 2017 aux services consultés
 - Envoi du dossier d'étude d'impact au format numérique (CD-Rom)
 - **Délai de 2 mois** pour émettre un avis (fin du délai 18/09/2017)
 - Avis tacite favorable sans réponse du service consulté
 - *Délibération des collectivités locales impactées (saisine ultérieure par le ministère)*

Déroulement de la CIS locale

CIS locale - Les services consultés

- Un temps d'échange nécessaire avec **les collectivités territoriales** :
 - Les communes de Lussac-les-Châteaux, Civaux, Persac, Goux, Mazerolles
 - Le Conseil départemental de la Vienne
 - Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
- Un temps d'échange avec **les services de l'Etat et organismes associés** :
 - La préfecture, sous-préfecture, DDi, Direccte, Draaf, Drac...
 - Agence de l'eau, BRGM, SNCF Réseau, Agence de la Biodiversité...

Déroulement de la CIS locale

Le dossier joint à la CIS

L'étude d'impact définie par l'article R. 122-5 du Code de l'env.

- Un sommaire général
- Un résumé non technique
- Un préambule (cadrage)
- Une présentation du projet
- Un état initial environnemental
- Les principales solutions de substitution (analyses des variantes)
- Incidences du projet sur l'environnement et mesures ERC
- Les effets cumulés avec d'autres projets
- La compatibilité avec les documents de planification
- Les effets spécifiques liés aux infrastructures de transport
- Les méthodes utilisées
- Les annexes : études diverses et évaluation socio-économique

Déroulement de la CIS locale

Le dossier joint à la consultation

Les sujets traités dans l'étude d'impact :

- **Une description** du projet de déviation comprenant :
 - Les objectifs et les besoins auxquels répond le projet
 - Les caractéristiques générales et détaillées du projet
- La démarche **Eviter, Réduire, Compenser (ERC)** conduite depuis le démarrage des études
- **Les mesures et coûts** associés aux effets du projet
- **L'analyse des méthodes** pour évaluer l'état initial et les effets du projet



Déroulement de la CIS locale

Le dossier joint à la consultation

Les sujets traités dans l'étude d'impact :

- Les effets sur l'**environnement physique** : ressources naturelles, les eaux, les risques, le climat...
- Les effets sur l'**environnement naturel** : les habitats, la flore, la faune, les zones humides, le réseau Natura 2000
- Les effets sur **le paysage**
- Les effets sur l'**environnement humain** : le chantier, le bâti, le patrimoine culturel, les documents d'urbanisme, les réseaux
- Les effets sur **la socio-économie** : les activités économiques et touristiques, l'agriculture et la sylviculture
- Les effets sur **le trafic et les déplacements**
- Les effets sur **le cadre de vie et la santé humaine**

Déroulement de la CIS locale

Objectifs de la CIS

- Recueillir l'avis des services dans leur domaine de compétence
- Améliorer le contenu du dossier d'étude d'impact (démarche itérative tout au long des études)
- Aider le maître d'ouvrage pour l'élaboration du dossier d'enquête publique
- Sur la base du bilan de la CIS, éclairer l'autorité environnementale (AE-CGEDD)
- Sécuriser juridiquement l'enquête publique (respect des réglementations)



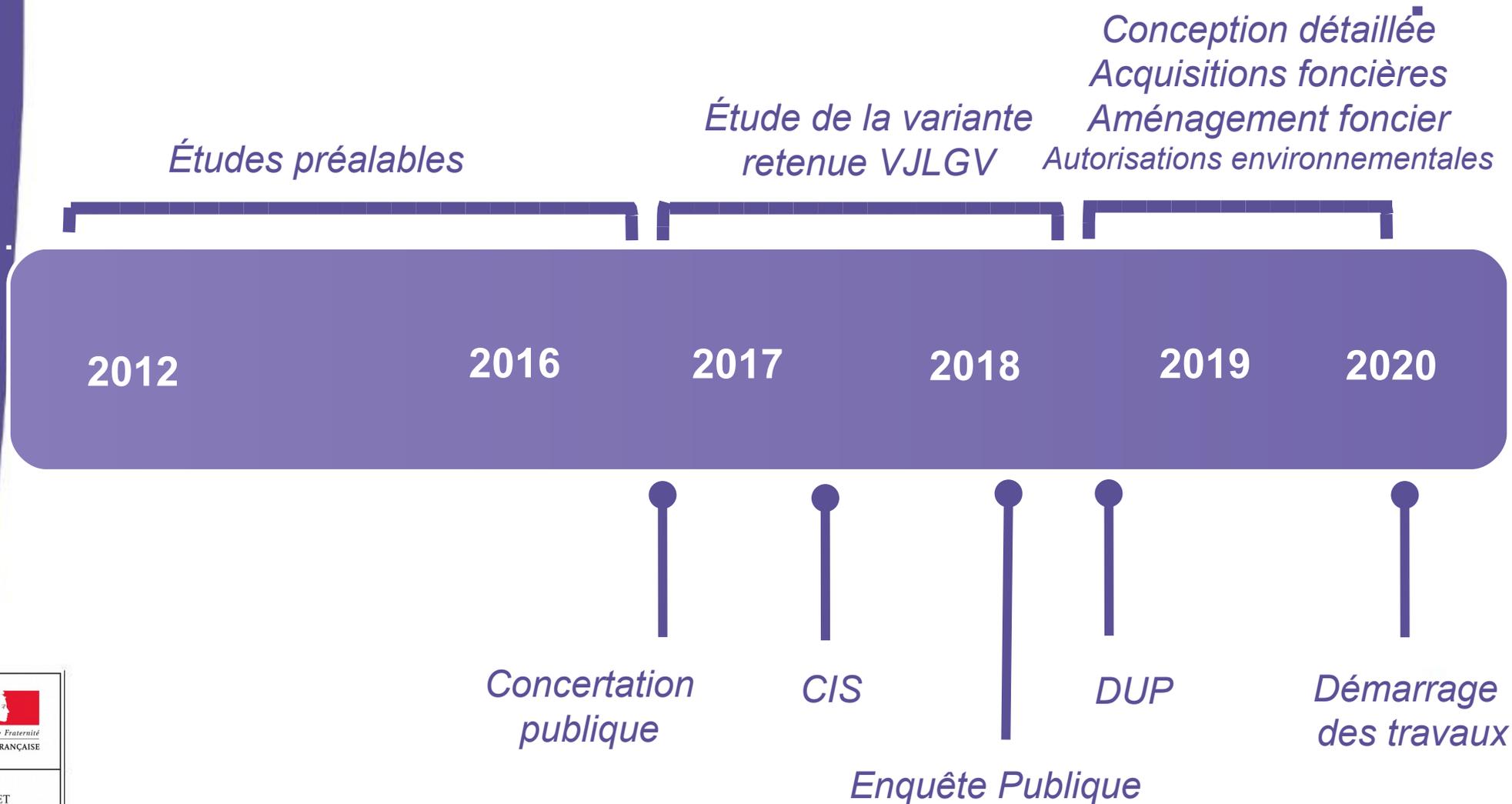
Les prochaines étapes

Le calendrier à venir

- **Bilan** de la CIS locale et CIS nationale
- Consultation de l'**Autorité Environnementale**
- **Réunion d'examen conjoint** pour les MECDU
- Examen de la **procédure d'aménagement foncier** (AFAF ?)
- **Enquête publique** sur l'utilité publique du projet et sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme
- Publication du **décret de DUP**
- **Enquête parcellaire** (procédures d'expropriation)
- Autorisations et études complémentaires avant démarrage des travaux : loi sur l'eau, dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.... => **Autorisation Unique**

Les prochaines étapes

Planning prévisionnel



FIN

